

Envoi par télécopieur et par courrier : (418) 775-0658

Québec, le 18 septembre 2001

Monsieur Daniel Hardy
Division de la gestion de l'habitat du poisson
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec

Monsieur,

La commission d'enquête chargée de l'examen public du projet précité souhaite obtenir de l'information relative au Béluga du Saint-Laurent et à l'aire de mise en dépôt des déblais de dragage.

L'Équipe conjointe bilan de Saint-Laurent Vision 2000, formée d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada et du ministère de l'Environnement et de la Faune, a défini le dérangement des espèces fauniques du Saint-Laurent de la manière suivante : *un animal sera considéré dérangé par les activités humaines pratiquées sur le Saint-Laurent ou à proximité si celles-ci entraînent une interruption ou une perturbation des patrons de comportement normaux de l'animal* (voir le *Rapport sur l'état du Saint-Laurent : le dérangement des espèces fauniques du Saint-Laurent*, document déposé DC4, p. 16). La commission désire plus particulièrement obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Est-ce que la définition du dérangement des espèces fauniques proposée par l'Équipe conjointe bilan est acceptable en ce qui a trait au Béluga du Saint-Laurent? Sinon, que proposez-vous?

...2

2. Comment conciliez-vous la mise en dépôt de déblais de dragage du quai de Rivière-du-Loup dans un secteur fréquenté intensivement par le Béluga et les recommandations du Plan de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent à l'effet (1) de réduire les travaux de dragage dans le Saint-Laurent et (2) de réduire le dérangement causé par les activités humaines?
3. Lors de l'audience, votre représentant, M. Jacques Lacroix, a porté à l'attention de la Commission une étude de Pêches et Océans Canada portant sur les liens possibles entre une trentaine de projets de dragage et le dérangement du Béluga du Saint-Laurent. Est-ce que les résultats de cette étude sont disponibles?
4. De façon générale, en quoi les activités de dragage peuvent-elles constituer un dérangement pour le Béluga?
5. Quel pourrait être le comportement du Béluga lors des opérations de dragage du quai de Rivière-du-Loup qui consisteraient à un dragage mécanique de sédiments, au transport des déblais de dragage par barges, lesquelles se déplaceraient à une vitesse de 4 à 5 nœuds sur une distance d'environ 3 kilomètres, et à l'immersion des sédiments à l'aire de mise en dépôt autorisée ainsi qu'aux panaches de turbidité qui en découleraient?
6. Est-ce que le comportement du Béluga pendant les opérations de dragage pourrait être associé à un dérangement? Si oui, de quelle manière?
7. Quelle serait la période idéale pour effectuer les travaux de dragage au quai de Rivière-du-Loup en regard des activités normales du Béluga, notamment la mise bas? Est-ce que la période proposée par le promoteur pour réaliser le dragage, laquelle pourrait s'étirer du début juin à la mi-juillet, est adéquate?
8. Est-ce que le comportement du Béluga lors d'opérations de dragage serait différent de jour et de nuit?
9. Est-ce que le programme de surveillance du Béluga proposé par le promoteur et mis en œuvre durant le dragage effectué à l'été de 2001 est acceptable? Est-ce que ce programme de surveillance serait efficace la nuit? Comment qualifieriez-vous le nombre d'observations de bélugas effectuées lors des travaux de dragage de l'été de 2001 près de la zone de dragage, le long de la route empruntée par les barges et dans la zone de mise en dépôt?

10. Est-il possible d'effectuer une surveillance efficace du Béluga en tout temps la nuit à partir d'une barge? Si oui, comment?
11. Quelles seraient les mesures à prendre par les opérateurs d'une barge si celle-ci se trouvait inopinément en présence de bélugas?
12. Le port de Rivière-du-Loup a été identifié en 1997 par le Comité multipartite sur les sites contaminés pouvant affecter le Béluga du Saint-Laurent comme un site de catégorie B, lequel pourrait contenir des contaminants préoccupants pour le Béluga, en particulier le mercure. Que signifie exactement un site de catégorie B? Est-ce que le niveau de contamination des sédiments du quai de Rivière-du-Loup pose actuellement un risque pour la santé du Béluga?
13. Sur quelles considérations reposait en 1965 le choix de l'aire de mise en dépôt des déblais de dragage du quai de Rivière-du-Loup? Est-ce que la distribution estivale du Béluga a été un facteur décisionnel dans le choix de l'aire de mise en dépôt? Au regard des connaissances actuelles sur le Béluga du Saint-Laurent, est-ce que la position géographique du site de mise en dépôt est appropriée?
14. Est-ce que l'aire de mise en dépôt des sédiments du quai de Rivière-du-Loup a été utilisée pour d'autres projets de dragage tel le port de Gros-Cacouna?
15. Qui est responsable de la gestion de l'aire de mise en dépôt des sédiments du quai de Rivière-du-Loup?

Compte tenu que la deuxième partie de l'audience publique débutera le 3 octobre prochain, la commission souhaite recevoir ces renseignements dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Ginette Giasson
Coordonnatrice du Secrétariat
de la commission